



# Procès-verbal d'une assemblée générale : comment le rédiger ?

Fiche pratique publié le 06/12/2013, vu 472 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Le procès-verbal d'une assemblée générale peut revêtir une importance primordiale. En effet, les associés mais aussi les partenaires de l'entreprise peuvent les demander aux fins de contrôles et d'informations. C'est également un document utile en cas de litige entre associés.**

La première partie du procès-verbal d'une assemblée générale doit contenir des éléments identifiant la société :

- sa dénomination sociale ;
- son capital social ;
- l'adresse de son siège social ;
- son numéro de Siren ;
- la ville où son RCS est situé.

Le procès-verbal de l'assemblée générale doit ensuite renseigner les noms et prénoms des associés/actionnaires (présents, réputés comme tels ou représentés).

[Accéder au guide](#)